

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

Korodur TXPK Comp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Korodur Westphal Hartbeton GmbH & Co.

Hohensteinstr. 19

Germany-44866 Bochum

boîte postale:

Téléphone: +492327/9457-0

E-mail: info@korodur.de

Service responsable de l'information: Technik

Numéro d'appel d'urgence: +492327/9457-0

www.korodur.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé:

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Dangers pour la santé

Skin Corr. 1B

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangers pour la santé

Eye Dam. 1

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Dangers pour la santé

Skin Sens. 1

Risques environnementaux:

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 2

consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07



GHS09



GHS05



Mention d'avertissement

Danger

Consignes en cas de danger:

Consignes en cas de risques pour la santé:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Consignes en cas de risques pour l'environnement:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

consignes de sécurité:

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Identificateurs produit

Mélanges

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Indications pour mélange

Composants dangereux

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin CAS 2855-12-2 EC 220-666-8 REACHNo 01-2119514687-32 Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412	5 - <10 %
Reaktionsprodukt von propoxyliertem Propan-1,2-diol, durch Aminierung von endständigen Hydroxylgruppen CAS 9046-10-0 EC 618-561-0 REACHNo 01-2119557899-12 Skin Corr. 1C, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 2, H411	10 - <25 %
Phenol, styrolisiert CAS 61788-44-1 EC 262-975-0 REACHNo 01-2119980970-27 Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411	25 - <50 %
Polymer auf Basis Dipropylentriamin CAS 161278-35-9 Acute Tox. 4, H332 / Skin Corr. 1B, H314 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318	10 - <25 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

après contact avec la peau

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.



En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Réactions allergiques

Troubles gastro-intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool

Eau en aérosol

Dioxyde de carbone (CO₂)

Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes nitriques (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit :

Sable

Kieselguhr

Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

Mesures de protection

Précautions de manipulation

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Les zones de travail doivent être aménagées de sorte à pouvoir être nettoyées à tout moment. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demands d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre :

Gel

Humidité

Forte chaleur

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée :

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection de la peau

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Caoutchouc butyle

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée:

Combinaison à usage unique

Tablier de protection

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État

liquide

Couleur

transparent

Odeur

caractéristique

paramètre

Méthode - source - remarque

pH

Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Date d'édition 07.12.2015
Date d'exécution 16.04.2015
Version 1.0

		paramètre	Méthode - source - remarque
Point éclair (°C)	>95 °C		
Vitesse d'évaporation			Aucune donnée disponible
Solides inflammables			Aucune donnée disponible
Aérosols inflammables			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (Vol%)			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (Vol%)			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur			Aucune donnée disponible
Densité	ca.1 g/cm ³	à °C: 23 °C	
Densité de la vapeur			Aucune donnée disponible
Solubilité dans les corps gras (g/L)			Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau (g/L)			Aucune donnée disponible
Soluble (g/L) dans			Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau			Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité			Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité			Aucune donnée disponible
Température de décomposition			Aucune donnée disponible
Explosifs			Aucune donnée disponible
Gaz comburants			Aucune donnée disponible
Liquides comburants			Aucune donnée disponible
Matières solides comburantes			Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	ca.350 mPa*s	à °C: 23 °C	
temps d'écoulement			Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique			Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations pertinentes relatives à la sécurité

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, irritant



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité dermique aiguë

ingrédient Reaktionsprodukt von propoxyliertem Propan-1,2-diol, durch Aminierung von endständigen Hydroxylgruppen

Toxicité aiguë, dermique 2980 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Lapin.

ingrédient Polymer auf Basis Dipropylentriamin

Toxicité aiguë, dermique 1100 mg/kg

Dose efficace

ATEmix calculé:

ingrédient 3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin

Toxicité aiguë, dermique 1100 mg/kg

Dose efficace

ATEmix calculé:

Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)

ingrédient Polymer auf Basis Dipropylentriamin

Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) 11 mg/kg

Dose efficace

ATEmix calculé:

Toxicité orale aiguë

ingrédient Reaktionsprodukt von propoxyliertem Propan-1,2-diol, durch Aminierung von endständigen Hydroxylgruppen

Toxicité aiguë, par voie orale 2885 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat.

ingrédient Polymer auf Basis Dipropylentriamin

Toxicité aiguë, par voie orale 500 mg/kg

Dose efficace

ATEmix calculé:

ingrédient 3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin

Toxicité aiguë, par voie orale 1030 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée

Estimation/classification

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

ingrédient 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamin

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson 110 mg/l

Dose efficace

CL50:

Durée du test 96 h

espèce

Leuciscus idus (aunée dorée)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W): 3,242

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W): 3,6

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Conditionnement:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 N° UN	2735	2735	2735
14.2 Désignation officielle pour le transport	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Polyetherdiamine, Phenol)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Polyetherdiamine, Phenol)
14.3 Classe(s)	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	Oui.	Oui.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger 8

Quantité limitée (LQ) 5 L

Danger n° (code Kemler) 80



code de restriction en tunnel E
catégorie de transport 3

Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG)

Marine polluant Oui.

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ) 1

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

autres réglementations (UE)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

catégorie de produits COV:

Peintures et vernis

sous-catégorie COV du produit:

vernis spéciaux à deux composants

Valeur COV (dans g/L): <500 g/l

Directives nationales

Allemagne

Classe risque aquatique (WGK)

wassergefährdend (WGK 2)

source

Classification selon VwVwS, Annexe 4.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.